

très grand nombre, furent brûlés après qu'on eut enlevé l'or et l'argent qu'on réduisit en lingots remis ensuite « à Messieurs du Conseil. »

Il se rencontra aussi alors un homme de dévouement qui put soustraire aux calvinistes une partie du Trésor au moment de l'invasion du cloître Saint-Jean. Voici ce que Pernetti rapporte à cet égard. (T. I, p. 291) : « Jean Croppet, premier du nom, ayant acquis la propriété de tous les Greffes de Lyon, rendit aussi de grands services à sa patrie et en particulier à l'Eglise de Lyon. Aidé par son frère, André Croppet, docteur ès droits de Sorbonne, il parvint à soustraire au pillage des protestants, le 30 avril 1562, une partie des reliques des églises de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Etienne, 1^{er} martyr, et de Saint-Vincent.

« L'Eglise de Lyon, pour reconnaître ce service rendu, accorda à Jean Croppet une chapelle dans l'église paroissiale de Sainte-Croix, où il fit apposer ses armes sur les vitraux et sur la ceinture de ladite église. Il avait déjà donné à cette église des témoignages de sa libéralité ; les anciennes formes du chœur, qu'on a renouvelées depuis peu d'années, avaient été faites à ses frais. Elle accorda encore aux Croppet un privilège unique, qui est de faire sonner au décès de ceux qui composent leur famille la grosse cloche de la cathédrale, honneur fort distingué dans cette ville. »

Il est donc certain, par cette citation, qu'une partie du Trésor échappa aux calvinistes et on peut croire même que toutes les reliques furent mises en lieu sûr par les frères Croppet (1).

(1) Etienne et Guillaume de La Barge, chanoines, rapportèrent aussi au Chapitre, trois calices, deux bassins, deux encensoirs, deux burettes et un reliquaire qu'ils avaient emportés. — Deux autres